

**REUNION PLENIERE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
DE L'AGGLOMERATION BOULONNAISE N° 3**

COMPTE-RENDU DU VENDREDI 20 JUIN 2003

Pierre-Yves DUFOUR accueille l'assemblée et informe que nous accueillerons aujourd'hui Monsieur DUMON, Président du Conseil de développement de Saint Omer, ainsi que Monsieur PAVEAU, Directeur du Centre Universitaire de Boulogne.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur DUFOUR rappelle qu'il souhaite travailler dans un climat de confiance et de respect avec les élus de la Communauté d'agglomération du Boulonnais. Puis il évoque la troisième rencontre nationale des Conseils de Développement d'agglomérations qui s'est déroulée à Nancy. Ensuite, M. DUFOUR passe à l'ordre du jour de la séance.

Différents organismes ont encore intégré le Conseil de développement. Mais il reste des postes qui n'ont pas encore été pourvus par les organismes sollicités. Si, au plus tard début septembre, les postes sont toujours vacants, ils seront donc offerts à d'autres organismes ou associations. Un appel est lancé à toutes les personnes souhaitant s'investir ou être associées, notamment dans les groupes de travail. A ce propos, il est annoncé que les différentes commissions se mettent en place. La commission « *Communication* » vient de se constituer et voit Chantal FRETTE à la présidence.

Monsieur DUFOUR annonce, qu'avant la création d'un site Internet pour faire connaître le Conseil de Développement, l'adresse mail vient d'être créée (conseildeveloppement@agglo-boulonnais.fr). Puis Pierre-Yves DUFOUR passe la parole à Jacques PAVEAU, directeur du centre universitaire de Boulogne-sur-Mer.

Jacques PAVEAU présente un panorama de l'économie boulonnaise, issue d'une réflexion à l'échelle du littoral de la Côte d'Opale :

**Université du Littoral Côte d'Opale
Site de Boulogne sur mer**

- ◆ 3 250 étudiants dont 55% en 1er cycle, 37% en 2ème et 8 % en 3ème
- ◆ 5 départements disciplinaires, 1 IUP et 1 IUT
- ◆ 1 bibliothèque universitaire
- ◆ 2 maisons de la recherche
- ◆ 320 enseignants dont 115 titulaires

Les chiffres clés

source : INSEE recensement 1999+chiffres clés des 4 CCI

	Circonscription de la chambre de commerce de Boulogne	Circonscription de la chambre de commerce de Calais	Circonscription de la chambre de commerce de Dunkerque	Circonscription de la chambre de commerce de Saint-Omer	Total
Population totale	241 850	179 430	263 120	112 845	797 245
Poids population totale dans total littoral (%)	30,3	22,6	33	14,1	100
Population active	99 624	76 165	112 225	48 344	336 358
Poids population active dans total littoral(%)	29,7	22,6	33,3	14,4	100

Le marché du travail

source :site ARD – repères socio – économiques oct – nov 2002

	Berck Montreuil	Boulogne	Calais	Dunkerque	Saint Omer	Région Nord Pas de Calais	France
Nombre de demandeurs d'emploi Fin sept 2002	3 419	8 109	8 607	12 446	4 936	199 442	2 323 657
Taux de chômage au sens du BIT(%)	8,9	12,9	13,3	11,7	10,7	12,1	9

Répartition de la demande par niveau de formation (en %)

source : étude CRCI sur données DRTEFP- décembre 2002

	Bac+3 et 4	Bac +2	Bac pro, BT,BP	BEP,CAP	CEP,SES, Autres
Berck Montreuil	3,5	6,0	17,7	42,7	30,1
Bouloonnais	3,3	6,1	15,6	40,2	34,8
Calais	2,4	5,8	15,1	45,0	31,7
Dunkerque	4,0	6,1	15,9	43,0	31,0
Saint Omer	3,0	6,3	16,5	45,2	29,0
Littoral	3,3	6,1	15,9	43,1	31,6
Nord Pas de Calais	4,4	6,4	15,7	42,4	31,1

Répartition de la demande par niveau de qualification (en %)

source : étude CRCI sur données DRTEFP – décembre 2002

	Cadre	technicien	Employé qualifié	Employé	Ouvrier qualifié	Ouvrier	Manoeuvre	Autres
Berck Montreuil	3,9	5,5	39,1	22,2	11,4	10,5	5,9	1,4
Boulonnais	3,1	4,6	32,7	22,5	12,0	16,4	7,4	1,0
Calaisis	2,4	5,8	28,4	21,5	20,1	14,4	6,4	1,0
Dunkerque	2,9	5,1	32,0	19,3	18,6	15,6	5,2	1,4
Saint-Omer	2,5	5,3	33,1	25,0	12,2	15,1	5,9	0,9
Littoral	2,9	5,2	32,1	21,5	16,0	15,0	6,1	1,2
Nord Pas de Calais	4,0	5,8	30,6	19,6	15,3	17,3	6,1	1,4

Boulogne

Le tissu économique (circonscription de la CCI)

source : chiffres clés CCI Boulogne sur mer Côte d'Opale

Secteurs d'activités	Nombre d'établissements privés au 31/12/2001	Nombre de salariés au 31/12/2001	% de salariés employés par grand secteur
Commerce	3 645	13 970	29,1
Industrie	1 050	16 538	34,5
Services	1 831	17 485	36,4
Total	6 526	47 993	100

Boulogne

La filière produits de la mer

source : Fichier consulaire - Guide 2001 - 2002 Filière produits de la mer

Les entreprises de la filière

Type d'entreprise	Nombre	Nombre de salariés travaillant sur le territoire de la CAB
Production - armement	40	1104
Marée	54	935
Transformation	17	1923
Logistique	26	1908
Matériel	3	73
Négoce	31	351
Recherche et formation	3	
Total	174	6294

Boulogne

La filière produits de la mer

- ◆ Mutation importante de la filière sur les 20 dernières années avec :
 - La baisse significative des volumes pêchés
 - La montée en puissance des centrales d'achat
 - L'harmonisation européenne
 - Un marché des produits de la mer qui se mondialise
 - Une descente vers l'aval des producteurs

Boulogne

La filière produits de la mer

- ◆ Les problèmes de la filière
 - La raréfaction de la ressource
 - Des difficultés d'approvisionnement en espèces locales pour les mareyeurs
 - Le risque d'une baisse d'approvisionnement pour les entreprises de transformation des produits de la mer
 - Une première transformation qui se fera de plus en plus sur les lieux de production

Boulogne

Le port

- ◆ Pêche
 - Environ 55 000 tonnes débarquées
 - Stabilité globale sur les dernières années
- ◆ Port de commerce
 - Principales marchandises importées: minerai, produits forestiers, combustibles solides : environ 910 000 tonnes
 - Principales marchandises exportées: ferro-manganèse, clinkers, laitiers : environ 530 000 tonnes
- ◆ Plaisance
 - 150 anneaux supplémentaires et départ de la course du Figaro → augmentation significative du nombre de nuitées

Littoral et création d'entreprises

source : INSEE première – janvier 2003

- ◆ **Les créations d'entreprise en France**
 - Après un point haut en 2000, le nombre de créations d'entreprises plafonne à 270 000
 - Deux tiers de ces créations sont véritablement nouvelles
 - Les services aux entreprises (dont l'informatique) et l'immobilier attirent le plus grand nombre de créateurs
 - Les créations sont en forte baisse dans les secteurs innovants

Littoral et création d'entreprises

source : INSEE profils Nord Pas de Calais – octobre 2002

- ◆ **Les créations d'entreprises en Nord-Pas de Calais**
 - le nombre annuel de créations d'entreprises a varié entre 10 000 et 11 000 au cours des 10 dernières années
 - le volume de création est en phase avec les évolutions nationales mais le taux de création régional est en retrait par rapport à la moyenne nationale
 - la Région Nord Pas de Calais est parmi celles qui ont la proportion de créations pures la plus élevée
 - la création d'entreprises ne se fait pas avec la même intensité dans les zones d'emploi de la région

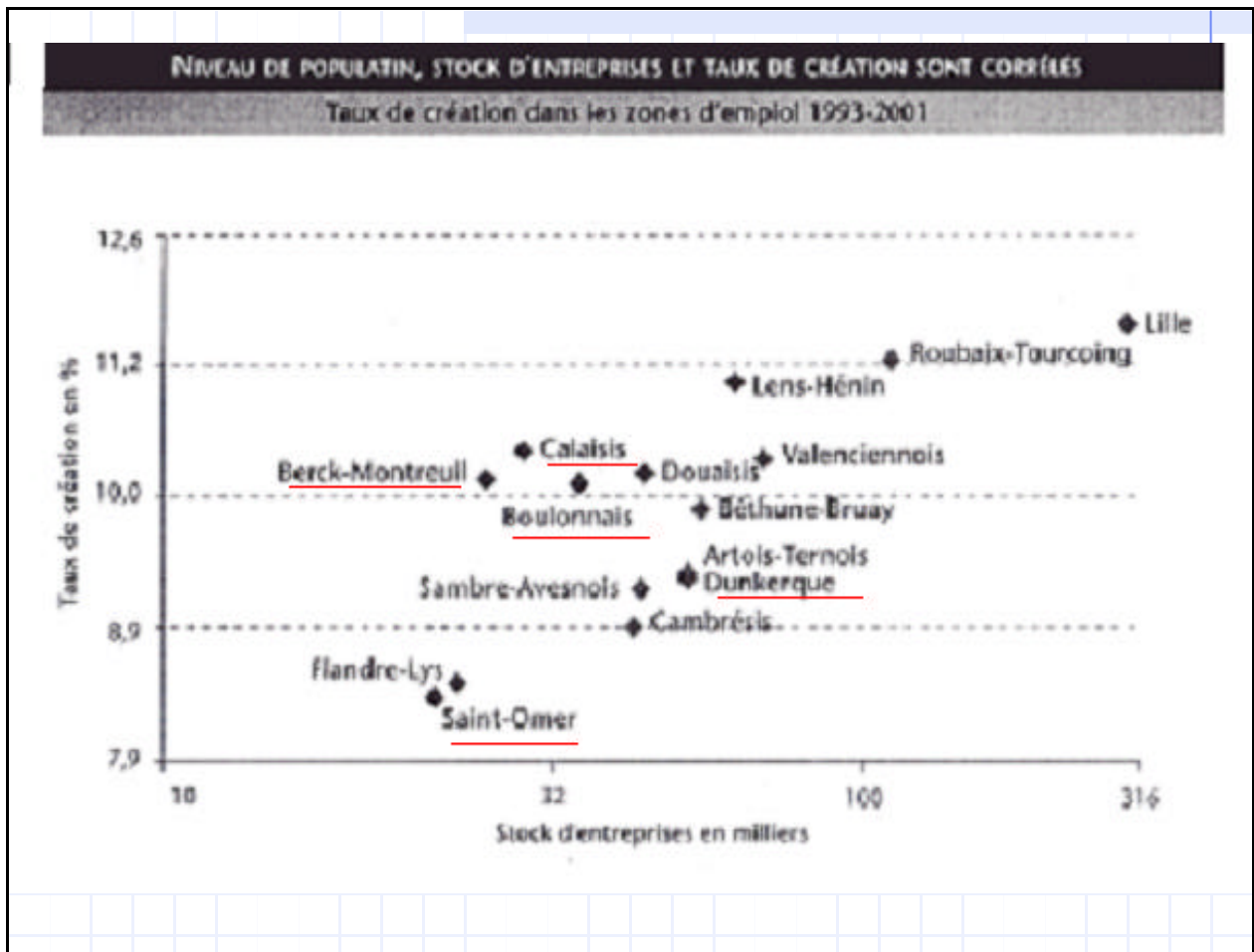
Littoral et création d'entreprises

source : INSEE profils Nord Pas de Calais – octobre 2002

◆ **Comment expliquer cette hétérogénéité de la création d'entreprise sur les territoires?**

Le taux de création est principalement corrélé avec le stock d'entreprises existant et avec l'importance de la population

Le taux de création est d'autant plus élevé que la diversification du tissu économique est importante



A la fin de cet exposé, Pierre-Yves DUFOUR fait remarquer que le tourisme n'a pas été suffisamment évoqué. Jacques PAVEAU avance le fait que ce thème est largement développé dans le projet d'agglomération. Mais il pense également que le tourisme est dans une phase d'évolution favorable, notamment grâce à l'émergence de l'âge de la retraite de la génération baby-boom qui multipliera les séjours touristiques.

Par ailleurs, toujours en réaction à l'exposé oral, Monsieur DUFOUR évoque le problème de la mondialisation et souhaite connaître le positionnement de notre plate-forme de transformation des produits de la mer face à ce phénomène. Jacques PAVEAU répond que des efforts considérables ont été effectués sur le Boulonnais (investissements de mises aux normes notamment). Ainsi la plate-forme est bien placée. Cependant, il fait remarquer qu'il faut rester vigilant.

Pour confirmer cela, Monsieur POLLET souligne que la mondialisation entraîne par exemple le phénomène suivant : des bateaux russes pêchent un poisson qui sera transformé et congelé en Chine puis transféré à Grimsby (Grande-Bretagne) pour la commercialisation. Les industries de transformation de ce port ont été fortement affectées. Monsieur MISSONNIER ajoute même que sur 10 kg de poissons pêchés, 9 font l'objet d'échanges internationaux. Dès lors, l'idée de transformation et de diversité dans les produits est toujours à renforcer.

Monsieur DUFOUR remercie Monsieur PAVEAU d'avoir bien voulu présenter son travail aux membres du Conseil de Développement de l'Agglomération Boulonnaise.

Puis il passe la parole à Monsieur DESOMER pour faire un point sur l'avancement des groupes de travail. Avant d'aborder les travaux des commissions, Sébastien DESOMER rappelle que les groupes de travail sont ouverts à toutes personnes motivées. En s'aidant du diaporama distribué lors de la réunion, il aborde chaque groupe de travail :

Communication

- **Présidente** : Chantal FRETE
- **Axes de travail** :
 - **Communication interne** :
 - communication entre les membres du Conseil de Développement ;
 - communication de l'assemblée Conseil de Développement.
 - **Communication externe** :
 - quels sont les efforts à fournir par les acteurs locaux pour construire puis diffuser une image « efficace » de notre territoire ?

Port

- **Président** : Daniel EVRARD
- **Thématique traitée**
**La plus-value portuaire
dans le cadre d'un développement durable**
- Il s'agit de voir ce que représente le port de Boulogne sur le littoral et dans la région via une unité de mesure spécifique. Quelles plus-values économique, sociale et environnementale celui-ci apporte ?
- Il faut que les quatre branches du port soient englobées. Cela se rapproche de l'idée du *Conseil Stratégique du port*.

Économie et relations sociales

- **Président** : Yves DUCROCQ
- **Organisation de la réflexion** :

Le groupe s'attachera, à chacune de ses rencontres, à étudier une **thématique spécifique**.
L'objectif étant d'appréhender l'**ensemble des thèmes principaux** des domaines concernés
Une certaine **transversalité** sera à rechercher dans le rendu des réflexions .

Tourisme

- **Président** : Philippe VALLETTE
- **Thématiques envisagées**
 - à la fois **réflexion** sur la réalisation d'équipements et sur la mise en place de politiques spécifiques ;
 - idée de la construction d'une **grille d'appréciation** pour les nouveaux projets touristiques pour voir si un projet est intéressant ;
 - l'**intercommunalité** est un acteur du tourisme et il semble alors intéressant de voir ce que font les autres intercommunalités ;
 - il est possible que le groupe s'intitule *Tourisme et Culture*.

T.I.C.

- **Président** : Hervé PIAU
- **Thématiques appréhendées** :
 - principe de confier une **étude sur l'accès aux NTIC** (équipements et utilisations par les particuliers et professionnels...) et une réflexion en relation avec l'Université du littoral est à instaurer pour aboutir à des propositions de **création et de développement d'activités** portées par les NTIC ;
 - **situation du haut débit dans l'agglomération** boulonnaise et la nécessité de relier les zones d'activités, ainsi que le reste du territoire communautaire ;
 - quelles sont les **possibilités techniques** de connexion disponibles au niveau du Boulonnais ?

Monsieur PIAU fait un point sur son groupe Technologies de l'Information et de la Communication. Il évoque également le développement de l'ADSL et sa couverture sur le territoire de l'agglomération (qui est loin d'être négligeable). En 2005, plus de 95% des lignes téléphoniques seront « compatibles ADSL » sur le territoire.

La prochaine réunion du groupe est fixée au 11 juillet.

Santé

- **Présidente** : Marie-Christine PAUL

- **Les enjeux** :

- **Prévention – Éducation – Communication** en matière de santé ;
- **Développer, coordonner, donner de la puissance** aux actions menées par une maîtrise d'œuvre d'ensemble ;
- **Compléter les structures** de prise en charge :
 - maintien au domicile des personnes âgées ;
 - personnes handicapées vieillissantes ;
 - foyer de vie – maison d'accueil spécialisée...

- **Fixer** sur le territoire les professionnels de santé avec :

- une antenne universitaire (formation médicale et paramédicale) ;
- de fortes équipes spécialisées de référence ;

- **Décliner** le Programme Territorial de Santé ;

- **Renforcer** les liens Ville – Hôpital ;

- **Étudier** les facteurs d'environnement préjudiciables à la santé.

Marie-Christine PAUL, présidente du groupe, précise que celui-ci est composé de personnes émanant de la CPAM, de la coordonnatrice de santé, d'un médecin généraliste, de spécialistes, d'infirmières, d'un pharmacien et d'un kinésithérapeute libéral. Pierre-Yves DUFOUR conclut en indiquant que le groupe est bien structuré, qu'il avance à grands pas, puis passe la parole à Jean-Claude JURY.

Développement durable

- **Président** : Jean-Claude JURY

Recherche d'un équilibre au sein du groupe entre les « mondes » social, environnemental et économique. Implication de l'Université. Le groupe veillera à ce que ses travaux soient en cohérence avec les réflexions des autres acteurs du Conseil de Développement et aura dès lors un rôle transversal.

- **Ambition** : créer un « **label développement durable** » qualifiant tout projet structurant ;

- **Le chemin** : convaincre le monde politique et économique de **l'urgence et de l'intérêt majeur** qu'il y a de prendre à son compte le « Développement Durable »

- **Le moyen** : élaborer un **Agenda 21 local**

Monsieur JURY annonce que son groupe s'attachera aux trois piliers du développement durable (économie, social, environnement) et tentera de proposer aux élus un Agenda 21 local. Pierre-Yves DUFOUR précise qu'émerge également l'idée de construire une grille d'appréciation pour inscrire un projet comme entrant dans les critères du développement durable. Si le projet est conforme à la grille, il lui sera attribué le label Développement Durable.

Puis, M. DUFOUR passe la parole à M. VAZELLE pour le point suivant à l'ordre du jour : un zoom sur les travaux du groupe *Aménagement du Territoire*. M. VAZELLE précise que la « stratégie » est de renforcer l'attrait de l'agglomération en confortant ses points forts, en créant les infrastructures nécessaires et en gommant ses handicaps. Puis il évoque les **points forts** de l'agglomération :

- le patrimoine culturel ;
- le port (malgré la difficulté de lui trouver un rôle de moteur économique comme cela peut être le cas à Dunkerque) ;
- le caractère naturel du littoral.

Et ses **points faibles** :

- le foncier pour l'habitat et les zones économiques (qui demeure un problème majeur) ;
- la desserte ferroviaire vers la capitale (mais aussi vers d'autres nœuds de communication : la situation boulonnaise actuelle n'est pas optimale pour les trafics fret et voyageurs).

Pour M. VAZELLE, il est important de partir de ces bases avant d'approfondir la réflexion. C'est ce qu'a fait le groupe de travail en abordant ensuite plusieurs pistes de réflexion :

- l'urgence du SCOT dans une cohérence avec les territoires proches (le précédent schéma directeur date de 1973). L'élaboration du SCOT, c'est aussi s'ouvrir aux territoires voisins ;
- la préservation du caractère naturel du littoral : développement de l'habitat dans les communes à l'intérieur des terres, nécessité de gérer les déplacements et les accès au littoral... Par exemple, notre littoral connaîtra bientôt un solde migratoire positif de personnes âgées, d'où l'intérêt de savoir gérer cette situation ;
- le développement d'activités de loisirs nouvelles ou innovantes (il ne s'agit pas uniquement de problèmes d'infrastructures mais d'outils pour renforcer l'attrait de l'agglomération) ;
- anticiper la création de nouvelles zones d'activités (car problème du foncier, gestion prospective des terrains disponibles ou bientôt disponibles) ;
- la mise en valeur du patrimoine culturel pour offrir aux touristes (et aux habitants) un parcours au sein même de l'agglomération ;
- initier des projets porteurs sur le plan médiatique notamment sportifs (en amenant des équipes au haut niveau national)... Car il est évident que la valorisation du territoire passe également par de tels efforts.

M. VAZELLE précise qu'il ne s'agit que de quelques pistes mais qu'il faut savoir s'arrêter sur des thèmes précis. Il souligne que le groupe est toujours ouvert afin de multiplier idées et réflexions. M. VAZELLE se félicite de la bonne avancée du groupe et signale que, même si les réflexions ne sont pas révolutionnaires, il faut se fixer des priorités et préciser quelques propositions. Peut-être également être moins académique... Pierre-Yves DUFOUR est, quant à lui, satisfait du fait que le Conseil de Développement pourrait fournir à la fin de l'année un premier rapport de travail et que celui-ci sera très positif et fructueux.

Puis M. DUFOUR remercie M. DUMON, Président du Conseil de Développement du Pays de Saint-Omer¹, de sa présence à cette plénière. L'exposé de M. DUMON a trait à l'émergence et au fonctionnement de son Conseil de Développement.

M. DUMON explique qu'il fait partie du Conseil de Développement d'agglomération depuis environ un an, puis qu'il a été sollicité pour prendre la présidence d'une assemblée de 39 membres. Le 4 octobre 2002, le Conseil de Développement a du émettre son avis sur le projet de projet d'agglomération.

Parallèlement, le Pays de Saint-Omer se mettait en place avec, comme EPCI repris dans le périmètre d'étude :

- la Communauté d'agglomération de Saint-Omer ;
- la Communauté de Communes du Pays d'Aire ;
- la Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues ;
- la Communauté de Communes du Pays de Lumbres ;
- la Communauté de Communes de la Morinie.

¹ Le Pays de Saint-Omer vient d'être très récemment renommé en Pays entre Lys et Aa.

De ce fait, le Conseil de Développement d'agglomération a vu sa mutation se faire vers un Conseil de Développement de Pays où M. DUMON a cette fois-ci été élu à la présidence.

M. DUMON souligne la différence entre Conseils de Développement d'agglomération et de Pays : celui d'agglomération qui donne son avis sur un projet d'agglomération écrit au préalable. Le Conseil de Développement d'un Pays est lui associé à l'élaboration de la Charte de Pays.

Le Conseil de Développement présidé par M. DUMON compte majoritairement des membres de la Communauté d'agglomération de Saint-Omer. Il est organisé autour de cinq réflexions (en cinq groupes de travail) :

- eau et environnement ;
- développement et diversification économique (avec la présence du directeur général d'Arc International : la démarche de construction du Pays se fait donc avec le fer de lance de l'économie audomaroise) ;
- ouverture du territoire, communication, tourisme (gros potentiel de développement touristique d'une région qui demeure actuellement une région de passage) ;
- solidarité (notamment entre tissu urbain et espace rural mais aussi solidarité intergénérationnelle...) ;
- emploi et insertion.

M. DUMON précise que son Conseil de Développement souhaite une réelle démarche participative et créative. Le parti-pris par son assemblée est de faire abstraction de l'existant et avoir pour ligne de conduite : « *Que voulons-nous que notre Pays soit dans 20-25 ans ?* ». Le Conseil de Développement du Pays de Saint-Omer recherche différentes thématiques de réflexion et il existe une réelle passerelle de communication au niveau du travail fait vers les élus. Il ne s'agit pas d'un enjeu en soit mais bien de participation, de proposition et de collaboration.

M. DUMON précise encore que le Conseil de Développement dispose également de la possibilité d'auto-saisine qu'il a déjà utilisé au sujet de :

- la ligne TGV Saint-Omer / Paris (maintien et amélioration) ;
- mise à 2x2 voies de la RN42...

Pierre-Yves DUFOUR remercie M. DUMON de l'évocation de son Conseil de Développement et de l'expérience que l'on peut en retirer.

Monsieur DUFAY demande au Président du Conseil de Développement de l'Agglomération Boulonnaise si l'exposé de M. DUMON signifie que l'on s'orienterait sur le Boulonnais à un Conseil de Développement de Pays. A cela, M. DUFOUR répond qu'on ne peut faire abstraction des territoires environnants. Le Bureau a d'ailleurs acté l'idée de nommer membres associés des personnes des territoires des Communautés de Communes de Desvres, Samer et Marquise. Mais il faut veiller à l'évolution même du *Pays Boulonnais*. M. DUFOUR en profite pour signaler aux membres du Conseil de Développement qu'il souhaite une certaine harmonisation des travaux entre les Conseils de Développement du Littoral et qu'il compte se rapprocher des Présidents de ces instances en vue, en premier lieu, d'un exposé oral comme ce fut le cas avec M. DUMON.

M. DUFOUR, l'ordre du jour étant épuisé, demande s'il y a des questions diverses. M. DESOMER souhaite signaler un point important : la saisine du Conseil de

Développement par la Communauté d'agglomération du Boulonnais sur le projet d'agglomération du Boulonnais appelé *Boulogne 2020*. Il précise que le texte de *Boulogne 2020* a été remis avec le dossier distribué au début de la réunion. En attendant le courrier officiel signé du Président de la CAB, M. DESOMER précise que l'avis du Conseil de Développement est attendu sur les six priorités affichées dans le projet d'agglomération conformément à la Loi d'Orientation et de Développement Durable du Territoire, dite loi Voynet, du 25 juin 1999, le Conseil de Développement est consulté sur le projet d'agglomération (article 1^{er} du décret d'application n°2000-1248 du 21 décembre 2000 précise que le projet définitif est soumis pour avis au Conseil de Développement).

M. DESOMER souligne que le texte distribué est le document officiel validé en Conseil communautaire le 28 avril dernier. Il reprend les 6 priorités mises en avant par les élus de la Communauté d'agglomération pour les années à venir. Ce document stratégique figure comme la hiérarchisation et la priorisation des différents axes de développement qui avaient été élaborés par les groupes prospectifs dont sont issus la plupart des membres du Conseil de Développement.

M. DESOMER insiste sur le fait que ce document est très important et que l'avis du Conseil de Développement sur le Projet d'agglomération serait attendu sûrement avant la fin de l'année.

M. DUFOUR prend note de la remarque de M. DESOMER. Pour lui, l'avis sur le Contrat d'agglomération serait à élaborer pour février 2004. Il signale d'ailleurs que le Bureau a modifié les dates des rencontres du Conseil de Développement (*cf. infra*).

Puis M. DUFOUR remercie les personnes invitées et les membres du Conseil de leur présence et leur propose de prendre le pot de l'amitié offert par la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

Nouvelles dates :

Bureau

- vendredi 19 septembre 2003 et vendredi 10 octobre 2003
- vendredi 5 décembre 2003
- vendredi 30 janvier 2004

Plénière

- vendredi 17 octobre 2003
- vendredi 12 décembre 2003
- vendredi 6 février 2004